

15.00 crédits

Q1 et Q2



Cette unité d'enseignement n'est pas accessible aux étudiants d'échange !

Langue d'enseignement	Français
Lieu du cours	Louvain-la-Neuve
Thèmes abordés	<p>Quel que soit le sujet, le mémoire est l'occasion pour l'étudiant-e de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • réaliser une synthèse d'une question scientifique donnée; • contextualiser une problématique en lien avec les connaissances actuelles ; • exposer clairement et de façon critique les résultats de sa réflexion.
Acquis d'apprentissage	<p>A la fin de cette unité d'enseignement, l'étudiant est capable de :</p> <p>1 Le mémoire doit montrer l'aptitude de son auteur à exposer correctement les résultats d'un travail personnel, objectif et méthodique, dont la qualité n'est pas nécessairement liée à l'étendue. Le mémoire est, au même titre que les autres formes d'enseignement, un moyen de formation constitutif des programmes où il est prévu.</p>
Modes d'évaluation des acquis des étudiants	<p>L'évaluation du mémoire portera, d'une part, sur l'aptitude à cerner un objet de recherche et à poser une problématique, à mener une enquête heuristique et/ou empirique de qualité, à appliquer aux travaux et/ou sources utilisés les principes de la critique documentaire, à synthétiser les informations récoltées et à en assurer l'analyse et la communication écrite ; et, d'autre part, la capacité de l'étudiant-e à présenter les résultats de ses recherches au jury du mémoire (constitué du/de la promoteur-trice et d'un-e assesseur-e désigné-e par le jury interuniversitaire du master). Les critères d'évaluation détaillés (en termes de forme et de contenu) sont repris dans le <i>Règlement relatif aux stages du master de spécialisation en études de genre</i> (voir « Autres infos »).</p> <p>Soutenance orale</p> <p>Le mémoire fait l'objet d'une soutenance orale. La soutenance est un moment d'échange entre l'étudiant-e et les membres du jury. La soutenance orale est prise en compte dans l'évaluation finale du mémoire</p> <p>Règles relatives au plagiat et à l'usage de l'IA</p> <p>Tout au long de son mémoire, l'étudiant-e fait la preuve de sa parfaite maîtrise des règles de référencement bibliographique ; au risque de se voir suspecter de plagiat, il/elle veille à</p> <ul style="list-style-type: none"> • NE PAS copier un texte sans guillemets et/ou sans mention de la source ; • NE PAS reproduire un graphique, des données, des illustrations, etc. sans mention de la source ; • NE PAS reformuler ou résumer l'idée originale d'un auteur sans mention de la source ; • NE PAS traduire, totalement ou partiellement, une source sans la référencer ; • NE PAS utiliser le travail d'autrui en le présentant comme le sien (même si l'auteur du travail a donné son accord) ; • NE PAS acheter un travail. <p>Cf. https://uclouvain.be/fr/etudier/uss/lutter-contre-le-plagiat.html</p> <p>Cette définition complète celle reprise à l'art. 107 §2 du RGEE et constitue une disposition particulière au sens du §3 du même article.</p> <p>L'étudiant-e qui ne respecterait pas les normes de référencement scientifique énoncées ci-dessus s'expose, en cas d'irrégularité ou de plagiat constaté par le jury, à des sanctions académiques telles que détaillées par le RGEE (section 7).</p> <p>Les intelligences artificielles (IA) génératives, si elles sont utilisées, doivent l'être de manière responsable et conformément aux pratiques de l'intégrité académique et scientifique. L'intégrité scientifique impliquant que l'on cite ses sources, l'usage d'une IA doit toujours être signalée.</p>
Méthodes d'enseignement	<p>Le jury peut s'opposer à l'inscription d'un-e étudiant-e au mémoire dans le cas où l'étudiant-e n'aurait pas participé aux différentes étapes du dispositif pédagogique relatif au mémoire et, a fortiori, si l'étudiant-e n'a jamais pris contact avec son promoteur/sa promotrice (hormis pour la validation du sujet du mémoire lors de sa première inscription en bloc 1 du master) cf. RGEE articles 73 et 74.</p> <p>Un-e étudiant-e réputé-e en fin de cycle peut s'inscrire au mémoire à la session de juin ou de septembre. Seul-e un-e étudiant-e ayant déjà présenté son mémoire, sans le créditer, à la session d'une année académique antérieure est autorisé-e à s'inscrire à la session de janvier.</p>
Contenu	<p>Le mémoire-recherche expose les résultats d'un travail personnel, personnel, critique et méthodique, dont la qualité n'est pas (nécessairement) liée à l'étendue. Au même titre que les autres formes d'enseignement (cours, séminaires, stages, etc.), le mémoire est un moyen de formation constitutif du programme du</p>

	<p>master de spécialisation en études de genre. Plus spécifiquement, il doit être considéré comme initiant à la recherche dans cette discipline. Il présente plusieurs caractéristiques détaillées ci-dessous.</p> <p>Le mémoire consiste à poursuivre, sur base d'une démarche de recherche de type scientifique et d'en tirer des conclusions ou de mener une démarche interprétative explicitement présentée. Dans l'un et l'autre cas, l'étudiant-e devra à terme en exposer les tenants et aboutissants dans un document écrit : le « mémoire » proprement dit. Afin d'assurer à celui-ci la meilleure lisibilité possible, il ou elle veillera à exposer clairement sa démarche et à synthétiser au mieux son propos.</p> <p>Pour ces raisons, le nombre de pages en est limité dans le cadre d'un master 60.</p> <p>Le mémoire doit être limité dans l'étendue du sujet traité afin d'être faisable dans le cadre d'un master. Cela signifie que l'étudiant-e doit effectuer des choix (concernant la problématique, la méthodologie, le champ théorique à explorer, etc.) en concertation avec son/sa promoteur-trice. Cependant, il s'agit d'un mémoire universitaire, c'est-à-dire rencontrant les exigences d'une recherche scientifique substantielle.</p> <p>La charge du mémoire fait partie intégrante du programme du master. Il permet de mettre à l'épreuve les savoirs, les savoir-faire et les méthodologies étudiés dans les cours du master. Tout a donc été mis en place pour que l'étudiant-e puisse le mener à bien dans la durée normale de celui-ci.</p> <p>Lors de la réalisation de ce travail, l'étudiant-e devra faire la preuve qu'il/elle est capable de mener une démarche de recherche de façon autonome.</p> <p>Son/sa promoteur-trice a pour mission de l'encadrer dans cette voie. Il/elle veillera ainsi à ce que l'étudiant-e clarifie son sujet, reformule son questionnement, s'interroge sur sa méthode, revienne sur ses résultats ou encore apprenne à se fixer ses propres échéances, etc.</p> <p>Contrairement aux cours, séminaires ou stages, ces caractéristiques font du mémoire un moment souvent particulier fait de doutes et de remises en question. L'étudiant-e a donc tout intérêt à s'atteler à ce travail dès l'entame de son programme de master et de consulter son/sa promoteur-trice pour établir un calendrier de travail permettant de le mener à bien dans les temps impartis.</p>
Autres infos	<p>Un <i>Règlement relatif aux mémoires du master de spécialisation en études de genre</i>, détaillant notamment les données techniques relatives au mémoire, ainsi que divers documents pratiques (modèle de page de garde du mémoire, etc.) sont disponibles : https://www.mastergenre.be/reglements-vade-mecum-et-formulaires/</p>
Faculté ou entité en charge:	FIAL

Programmes / formations proposant cette unité d'enseignement (UE)				
Intitulé du programme	Sigle	Crédits	Prérequis	Acquis d'apprentissage
Master de spécialisation en études de genre	GENR2MC	15		